Direction
des Affaires Générales
et de l'Aide au Pilotage

AVIGNON
UNIVERSITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2019

Affaire suivie par
Ange POLIDORI

Téléphone
04 90 16 28 09

Courriel
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hannah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 28 09
sagi@univ-avignon.fr
univ-avignon.fr

ORDRE DU JOUR

1) Informations générales

2) Approbation des procès-verbaux de la CFVU

2.1 Séance du 28 mars 2019
2.2 Séance du 25 avril 2019

3) Formation

3.1 PARCOURSUP 2020 :
3.1.1 Approbation des attendus locaux et critères généraux d'appréciation des dossiers de candidature pour l'inscription dans les formations de DUT
3.1.2 Approbation des attendus locaux et critères généraux d'appréciation des dossiers de candidature pour l'inscription dans les formations de licence

3.2 Approbation des modalités et conditions de sélection à l'entrée en master pour l'année universitaire 2020-2021

3.3 Avis sur les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2020-2021 :
3.3.1 DUT
3.3.2 Licence
3.3.3 M1, ou par dérogation en M2

3.4 Approbation de la charte de l'évaluation des formations par les étudiants (EFE)

3.5 Information sur le règlement général des études en licence, master et licence professionnelle 2019-2020 modifié

3.6 Information sur la répartition prévisionnelle des primes de responsabilités pédagogiques 2019-2020 des UFR

4) Vie étudiante

4.1 Avis sur les propositions de la commission contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) :
4.1.1 Séance du 24 juin 2019
4.1.2 Séance du 26 septembre 2019

4.2 Approbation des propositions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 2 octobre 2019 :
4.2.1 Aides individuelles
4.2.2 Aides aux associations

4.3 Approbation des modifications apportées à la charte des associations à compter de l'année universitaire 2019-2020

5) Questions diverses

TABLEAU DES PRESENCES		PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS (procuration à)	ABSENTS / EXCUSÉS
Président	M. ELLERKAMP Philippe			X
Vice-président	M. POLIDORI Ange	X		
Collège A	-			
	M. SCHMITT Philippe	X		
	Mme MACE-BARBIER Nathalie		M. BARBOT	
	M. BOREL Jean-Yves			X
	M. BARBOT Thierry	X		
Collège B	M. EMBLANCH Christophe	X		
	Mme GLEIZE-PERROUTY Bérengère	X		
	Mme LUNARDELLI Nathalie	X		
	Mme MESGOUEZ Gaëlle		M. ROTH	
	M. MONNET Fabien			X
	M. ROTH Raphaël	X		
Collège C	M. RAMONE Hervé		Mme NEEL	
	Mme PRIORON-PINELLI Béatrice		Mme NEEL	
	M. MALLEM Amor			X
	Mme NEEL Hélène	X		
Collège Etudiants	-			
	-			
	Mme NICOLOSI Michaël		M. MANDON	
	Mme BRZEZINSKI Maeva		M. MANDON	
	M. GROUSSET Thibault		M.HAAG	
	M. DELAHAYE Gaspard			X
	M. CASSIN Mathieu		M.HAAG	
	M. HAAG Clément	X		
	M. ALPHONSO Jules			X
	Mme INIZAN Margaux			X
	M. MANDON Geoffrey	X		
	M. VILLARET Jean-Jacques			X
Personnalités Extérieures	M. LIGNAC Guy		M. POLIDORI	
	M. ESTEBAN Emmanuel		M. POLIDORI	
	Mme FLEUROT-MARIE Raphaëlle		Mme ROY	
	Mme ROY Corinne	X		
	Mme ABONNEN Audrey (VP VU)	X		
	M. MARREL Guillaume (Directeur UFR DEG)	X		
	M. PAYAN Paul (VDE UFR SHS)	X		
	M. RANGER Graham (VDE UFR ALL)	X		
	Mme PEZZO Delphine (Directrice du SES)	X		
	M. GUTIERREZ Nicolas (Pôle maquette SES)	X		
	Mme DOUGADOS Myriam (Directrice Maison de la culture et vie de campus)	X		
	M. BARBE Jacky (Directeur BU)	X		

Après vérification du quorum, Ange Polidori, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) d'Avignon Université ouvre la séance de la CFVU. Il est 9h15.

Il s'agit de la dernière séance de la CFVU car les mandats vont prendre fin prochainement. Des élections sont organisées le 5 novembre 2019 en vue du renouvellement général des personnels et des usagers dans les conseils centraux. C'est pourquoi certains points habituellement traités plus tard (capacités d'accueil sur Parcoursup et « trouvermonmaster ») ont été avancés à la présente séance.

1. Informations générales

Le Vice-président de la CFVU (VP CFVU) présente les informations générales ci-après :

Congé pour projet pédagogique

La mise en place du congé pour projet pédagogique (CPP) est prévue par l'arrêté du 30 septembre 2019 relatif à la création et conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur. Il est à souligner que le mode de fonctionnement du CPP est calqué sur le fonctionnement des CRCT mais appliqué aux innovations pédagogiques et aux fonctions d'importantes responsabilités pédagogiques.
Ce dispositif sera mis en œuvre dès cette année universitaire 2019/2020. Nous attendrons le nombre de CPP attribué à l'établissement et qui dépendra du nombre d'enseignants en interne mais dont le calcul est équivalent à celui des CRCT. Le VP CFVU souhaite que ce soit un véritable instrument pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique des collègues. Le prochain CAC restreint sera en charge d'émettre un avis sur les candidatures.

Réception du rapport du Comité de Suivi de la loi Orientation et Réussite des Etudiants (CSORE)

Le Comité de Suivi de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (CSORE) est présidé par M. BRAQUELAIRE. Le rapport formule 16 préconisations dont certaines sont déjà mises en place dans les établissements. Celles-ci auront un impact sur le fonctionnement des établissements. Le rapport est consultable sur e-Doc.

Diversification des parcours d'accès aux études de santé

Un projet d'arrêté relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique est en cours d'élaboration. Il s'agit de mettre fin à la PACES. En effet, dès septembre 2020, seront mis en place de nouveaux modes d'accès aux études de médecine. Il y aura toutefois une année préparatoire aux études de médecine (identique à l'ex-PACES) avec une véritable sélection à l'entrée qui concernera 50% de l'accès aux études de médecine. Les 50% restants proviendront d'autres licences (Droit, SVT, sociologie, etc.) qui auront mis en place des mineures santé. Selon les résultats académiques dans l'ensemble de la licence, les étudiants pourront concourir à l'entrée dans les études de médecine (à l'issue de la L1 ou de la L2 selon un % d'accès potentiel). L'objectif est d'élargir le profil des étudiants en médecine, actuellement très homogène. Les établissements dotés d'une UFR de médecine sont contraints de mettre en place cette réforme. Cependant, l'ensemble des établissements qui ne portent pas d'UFR santé devront participer à terme à l'effort général pour la mise en place de l'accès aux études de médecine. Cela pourrait aussi participer à l'augmentation du niveau en L1.
Pour le moment, AU ne désire pas s'engager dans la mise en place de mineures santé pour deux raisons : d'une part, La réforme est réalisée de manière trop précipitée malgré les mises en garde des universités à notre tutelle et d'autre part nous n'avons aucune assurance sur le niveau des moyens financiers permettant l'accueil de ces nouveaux étudiants. Mais il n'est pas exclu de réfléchir, à partir de l'année prochaine, à la mise en place de ces mineures santé (enseignements probablement dispensées à distance par les collègues d'AMU).

Projet d'évolution de l'offre de formation des IUT (« Bachelor Universitaire de Technologie »)

Un projet d'arrêté portant réforme de la Licence professionnelle (LP) est en cours d'élaboration. La LP suspendue telle qu'elle existe actuellement qui accueille actuellement 90% des étudiants issus de BTS et de DUT, va s'éteindre prochainement pour laisser place à un système beaucoup plus hétérogène d'accès à ces LP qui pourront être créées sur 180, 120 ou 60 crédits ECTS, comme c'est le cas aujourd'hui.
C'est une transformation radicale et générale du paysage de la formation professionnelle du 1er cycle universitaire qui touche notamment les IUT puisque les DUT vont laisser place à des « Bachelors Universitaires de Technologie » (BUT) pour leur donner une visibilité internationale. L'Assemblée des directeurs d'IUT a émis, le 27 septembre 2019, un avis favorable au projet d'évolution de l'offre de formation des IUT en 180 ECTS nommé « Bachelor Universitaire de Technologie ». C'est assez bouleversant pour les IUT car les BUT s'appuient sur des programmes nationaux en 3 ans avec l'obligation d'accueillir au moins 50 % de bacheliers technologiques et de permettre l'accès aux entreprises pour 50% de leurs étudiants.

Toutefois, le DUT pourra continuer à être délivré au bout de 2 ans mais l'objectif est de délivrer un diplôme en 3 ans avec des volumes horaires de respectivement 2 000 heures pour les spécialités secondaires (industrielles) et 1 800 heures pour les spécialités tertiaires.
Dès parution de l'arrêté, il conviendra que la CFVU en étudie les implications pour notre IUT, particulièrement en termes de coût.

Journée Campus Connectés

La journée des campus connectés, organisée par le MESRI, se tiendra le 15 novembre 2019 au sein de l'établissement, en présence de la Directrice de la DGESIP, Madame Anne-Sophie Barthez. Ce sont des campus qui, via le numérique, permettent de donner accès à des formations supérieures aux publics ayant des difficultés de mobilité sur le territoire. À la MOI, il y a une demande récurrente de formations à distance.

Limitation du nombre de réinscriptions en licence

Le VP CFVU fait lecture du courrier reçu le 24 septembre 2019 de la DGESIP au sujet de la possibilité de limiter le nombre de réinscriptions en licence. Celui-ci indique qu'il est « *possible de prévoir dans les modalités de contrôle des connaissances le fait que la réinscription dans la même année de licence est subordonnée à un avis favorable du jury, au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle* ». Ce courrier concerne toutes les licences, même celles ayant des capacités d'accueil limitées.
La circulaire de la DGESIP qui avait suivi l'arrêté Licence de 2011 et qui interdisait d'interdire le redoublement est donc caduque. La prochaine CFVU pourra évoquer la problématique du redoublement en licence qui, pour le moment, est illimité. Aucun texte n'indique que l'on peut autoriser les redoublements *ad vitam aeternam*. Il est à souligner que beaucoup d'universités s'étaient affranchies depuis longtemps de cette interdiction en autorisant un nombre maximum de 5 inscriptions en licence.
Les futurs conseillers de la CFVU pourront intégrer dès la rentrée 2020/2021, dans le cadre de leur politique interne, des dispositions au sein du règlement des études permettant de limiter les réinscriptions.
La règle de capitalisation, propre au LMD, peut être opérée toute la vie, mais en formation initiale cela n'exclut pas de limiter les réinscriptions en licence.
Le VP CFVU invite les étudiants à se renseigner auprès d'autres établissements pour voir comment cela se passe et s'il y a des difficultés d'application.

Nouveau dialogue stratégique et de gestion

Le VP CFVU évoque un courrier du MESRI nous informant que l'établissement va entrer dans un dialogue stratégique et de gestion qui avait été expérimenté l'an dernier avec d'autres établissements (dont La Rochelle et AMU). Il s'agit de pouvoir annuellement vérifier la stratégie et la trajectoire de l'établissement au regard du contrat en cours et cela permet aussi d'accéder à des fonds supplémentaires pour accélérer des projets en cours ou à venir.
Le calendrier imposé par le Ministère (élaboration des dossiers de demande de financements par les établissements au mois d'octobre puis rencontres avec le Rectorat en novembre) est trop contraint au regard de nos futures élections, c'est pourquoi nous allons demander un report d'un mois (de même pour AMU qui procèdera à ses élections le 25 novembre prochain).

2. Approbation des procès-verbaux de la CFVU

2.1 Séance du 28 mars 2019
L'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 est reportée.

2.2 Séance du 25 avril 2019
L'approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2019 est reportée.

3. Formation

3.1 PARCOURSUP 2020 :

3.1.1 Approbation des attendus locaux et critères généraux d'appréciation des dossiers de candidature pour l'inscription dans les formations de DUT

Ces attendus locaux et critères d'appréciation des dossiers de candidature sont des documents qui nous engagent. Le VP CFVU invite le Directeur de l'IUT à présenter ce point, approuvé en conseil de gestion de l'IUT le 23 septembre 2019.

Les modifications proposées tiennent compte des nouvelles spécialités proposées en classe de Première, dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau baccalauréat en septembre 2021.
Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, il conviendra d'établir de nouveaux critères d'évaluation des dossiers au regard des spécialités de Première et Terminale. À l'autonome 2020, il conviendra donc de modifier ces fiches de façon à supprimer les mentions relatives aux séries de Baccalauréat (S, L, ES, etc.).

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

3.1.2 Approbation des attendus locaux et critères généraux d'appréciation des dossiers de candidature pour l'inscription dans les formations de licence

Le VP CFVU signale une demande de correction de la part de la Licence LEA afin de remplacer le niveau B1 par B2 dans les deux langues (LV1 et LV2), donc un niveau plus élevé. Il s'interroge sur l'ensemble des fiches citant ces niveaux sur la capacité, en Terminale, de déterminer le niveau B1 ou B2 des lycéens. Il s'agit de faciliter la compréhension et le dialogue avec les équipes pédagogiques du secondaire au sujet des exigences d'entrée en licence, grâce aussi à la fiche Avenir.

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

3.2 Approbation des modalités et conditions de sélection à l'entrée en master pour l'année universitaire 2020-2021

Le VP CFVU rappelle la règle du « silence vaut acceptation » selon laquelle, en l'absence de réponse dans les deux mois, le candidat est autorisé à s'inscrire. Les dates d'ouverture et de fermeture du dépôt des candidatures sont donc importantes. Elles sont proposées au niveau national par le réseau des VP CFVU. Certains masters ont mis en place une seconde session. Si certaines mentions de master se situent sur des dates de fermeture administrative de l'établissement (d'avril à octobre), il reste impératif de répondre à chaque candidat expressément dans le délai de deux mois.

Il est à noter que le site web « trouvermonmaster.gouv.fr » est en train de devenir LE site de référence en matière d'information et d'offre de formation en master auprès des étudiants. C'est donc un outil de communication. Il est donc important de produire ces éléments avec le plus de soin possible afin de valoriser les diplômes de l'établissement. De même, Parcoursup est en train de devenir le site de référence pour les lycéens et les étudiants en réorientation.

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

3.3 Avis sur les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2020-2021 :

Il s'agit d'un sujet très sensible touchant, *in fine*, aux finances de l'établissement et à notre capacité à soutenir nos formations. C'est aussi un élément important du dialogue avec le Rectorat et notre capacité à être financé via les moyens supplémentaires alloués dans le cadre de la loi ORE. À ce jour, 100 M€ ont été utilisés ces deux dernières années et l'établissement en a largement profité. Il reste toutefois 40 M€ à distribuer pour l'année à venir et l'établissement devra négocier avec le Rectorat pour émarger à ces financements.
Les capacités d'accueil seront ensuite approuvées par le CA.

3.3.1 DUT

Le VP CFVU invite le directeur de l'IUT à présenter ce point. Celui-ci note, en 2020/2021, une diminution de 6 places du nombre de bacheliers technologiques en DUT STID en raison d'un vivier insuffisant. Toutefois, on note des augmentations en département génie biologique, en agronomie et en packaging. La capacité d'accueil passera de 31% en 2019-2020 à 33% en 2020-2021.

Le VP CFVU alerte le directeur de l'IUT sur le signal négatif envoyé au Rectorat car il ne s'agit pas réellement d'une baisse des capacités d'accueil, c'est simplement que l'IUT prend en compte sa capacité à absorber le flux d'étudiants. Ne vaut-il pas mieux laisser les capacités d'accueil à 35 places ? Si finalement l'IUT prend moins d'étudiants, tant pis. S'il y a bien une problématique de vivier (une capacité de recrutement à 24), en revanche l'IUT peut réellement accueillir 35 étudiants.

Le Directeur signale que l'IUT a fait l'effort de prendre des baccalauréats technologiques, surtout dans le département STID. Le VP CFVU soulève que si l'IUT est en capacité d'accueillir ces 35 étudiants (issus de divers baccalauréats), alors pourquoi la réduire ? Il semble que l'IUT souhaite aligner ses capacités d'accueil sur son vivier potentiel et non parce que l'IUT ne peut porter 35 étudiants dans les groupes.

Le VP CFVU propose de laisser cela en l'état mais il indique que, dans le cadre des négociations avec le Rectorat, il est possible que ce dernier demande à l'établissement, pour accéder aux financements ORE, d'aligner les capacités d'accueil sur celles de l'an dernier (mais bien entendu après discussion avec la direction de l'IUT). Donc pour l'instant, on laisse à

30 mais il est possible que cela soit revu à la hausse ultérieurement. Il précise qu'il n'y aura pas d'argent supplémentaire pour passer de 30 à 35 car les moyens supplémentaires visent toujours à augmenter les capacités. Donc cette modification n'aura pas de conséquence sur les négociations avec le Rectorat.
Le VP CFVU propose donc d'approuver ces capacités d'accueil en première année de DUT, telles que votées par le conseil de gestion de l'IUT.

- **Avis de la CFVU : favorable à la majorité (1 abstention).**

3.3.2 Licence

Le tableau actualisé est distribué en séance, accompagné, pour information, des effectifs redoublants 2017/2018 et CEF 2017/2018 par rapport à la capacité d'appel Parcoursup et la capacité d'accueil totale de chaque mention de Licence.

Toutes les licences qui ont vu une augmentation de leur capacité d'accueil l'an dernier ou bien il y a deux ans et qui ont reçu des moyens en termes de ressources humaines ne peuvent pas présenter des capacités d'accueil en baisse cette année. Ce positionnement est impossible vis-à-vis du Rectorat car l'établissement s'est engagé à les augmenter. Toutefois, ce qui compte pour le Ministère c'est bien la capacité d'accueil Parcoursup. La capacité d'accueil totale intéresse le CA et l'établissement car il doit accueillir les étudiants redoublants et les étudiants CEF. Il s'agit donc d'une stratégie d'établissement portant sur le redoublement via le règlement des études et notre capacité à pouvoir attirer les étudiants internationaux. Cette politique n'est pas neutre pour les Licences.

Ainsi, la Licence informatique avait annoncé une demande de capacité d'appel sur Parcoursup de 115, donc en diminution de 20 par rapport à ce qui avait été négocié avec le Rectorat au mois de juin qui était de 135. Pour cela, on a négocié 40 places supplémentaires et obtenu 100 K€ versés par le Ministère. Le VP CFVU demande une modification en séance de façon à passer de 115 à 135 places. Le VP CFVU comprend parfaitement que l'ajustement a été fait sans tenir compte du CMI informatique, des étudiants internationaux et des redoublants, car alors on est près de 210/215 étudiants. Or, cette année, les étudiants internationaux acceptés en L1 étaient près de 50. Le VP CFVU alerte donc le Doyen de l'UFR STS sur cette situation (faire rentrer 50 étudiants internationaux), sachant que la capacité d'accueil en L1 informatique est très juste et que la capacité dans les amphis est seulement de 200 places. Il conviendra donc de revoir la politique de recrutement du CERI des étudiants internationaux car l'ajustement ne peut pas se faire via PARCOURSUP destiné à accueillir les néo bacheliers et les étudiants en réorientation. Dans le cadre de la prochaine campagne CEF, il sera impératif de diminuer le nombre de dossiers acceptés par le CERI même si l'on sait qu'il s'agit d'excellents étudiants qui réussissent autant, sinon mieux que les étudiants nationaux.

Le Doyen de l'UFR STS précise qu'il est demandé de repasser à 115 pour tenir les engagements de l'UFR de 220 places. En réalité, l'inscription des étudiants dans un CMI sur Parcoursup décoche automatiquement leur candidature en licence informatique, donc cela libère des places supplémentaires en informatique. Cela pose aussi plusieurs problèmes : la capacité de l'amphi et la nécessité de dédoubler les cours.
Le Doyen de l'UFR STS indique qu'il est contradictoire d'augmenter les taux de réussite et de refuser en même temps des étudiants brillants provenant de l'étranger.
Le VP CFVU précise que les moyens supplémentaires qui ont été alloués étaient destinés à accueillir des néo bacheliers français. Le VP CFVU souligne la nécessité d'avoir une politique de recrutement à l'international plus ajustée, surtout avec des effectifs internationaux en L1 très fluctuants. La variable d'ajustement de cette politique de recrutement des étudiants internationaux ne peut pas se situer sur Parcoursup.
Le Doyen de l'UFR STS indique qu'il ne diminue pas la capacité d'accueil des néo-entrants mais corrige un problème technique car Parcoursup ne comprend pas que le CMI n'est pas un diplôme mais simplement un supplément au diplôme et que la mention porteuse est bien la Licence Informatique.
Le VP CFVU précise que pour l'instant, sur Parcoursup, les CMI sont considérés comme des mentions de Licence à part.
Dans les discussions avec le Rectorat, il a obtenu 750 K€ mais il est impossible de réduire les capacités d'accueil en contrepartie et le Rectorat ne comprendra pas cette position.

Concernant la Licence de LEA, une baisse des capacités d'accueil (145 places) a été votée au regard des capacités de l'équipe enseignante incapable d'encadrer plus de 350 étudiants. Cela a permis la dotation de 750 K€ et cela a constitué un véritable sacrifice dont il faudra se rappeler dans le cadre de la campagne d'emplois. On ne peut pas présenter des capacités d'accueil en baisse au Rectorat sinon on n'obtiendra pas de financements glissés de L1 à L2 et de L2 à L3.

Le Doyen de l'UFR STS indique qu'on ne peut pas reprocher aux collègues de souligner le problème technique de Parcoursup, qui certes n'est pas propre à l'établissement. Le VP CVFU est parfaitement conscient des difficultés de la Licence informatique et précise que dans le cadre du CPER, un grand amphithéâtre sera construit. Le Rectorat est très conscient de la situation avec une augmentation des effectifs dans le domaine des sciences mais cela arrivera d'ici 5 ans donc en attendant il faut tenir bon.
Cette année, le VP CFVU a réussi à négocier des moyens liés à l'augmentation des capacités d'accueil en licence SVT et licence STAPS pour financer notamment un accès facilité à l'amphithéâtre du lycée Pétrarque, sa location et les travaux nécessaires (avec les difficultés d'accès de façon à ne pas mélanger des publics majeurs et mineurs). Cette négociation devrait permettre de débloquer la situation par rapport aux capacités d'accueil et à l'accueil des étudiants internationaux.

Enfin, le Doyen de l'UFR STS indique qu'il est en contact avec l'IFOGA (doté d'un amphi de 100 places) et l'IFSI (doté d'un amphi de 150 places) pour une mise à disposition réciproque de locaux. Cela permet de rationaliser l'amphi Blaise pour les grosses promotions.
Le Doyen de l'UFR DEG suggère que la négociation pour les moyens ORE porte sur la somme des effectifs complets (CMI, néo-entrants et redoublants).
Le VP CFVU indique que des solutions matérielles sont recherchées mais il veut aussi envoyer un message positif au Rectorat selon lequel l'établissement joue le jeu pour obtenir des moyens supplémentaires cette année. C'est pourquoi il souhaite qu'une modification soit portée, en séance, aux capacités d'accueil en les portant de 115 à 135 places. Le Doyen de l'UFR STS rétorque qu'en laissant ce chiffre-là, on augmente en réalité la capacité de 20 places.

Le VP CFVU attire l'attention de l'assemblée sur la politique de recrutement des étudiants internationaux du CERI qui impacte d'autres départements (les mathématiques). Viser l'excellence est très bien mais il faut toutefois atteindre un équilibre.

Certes le CERI est un « aimant » international car il attire des étudiants en L1, L3 et M1. Il faut ajuster l'accueil des étudiants sur les niveaux où cela ne posera pas trop de difficultés pour tenir compte aussi des réalités matérielles (L2 et L3). Le VP CFVU s'est déjà entretenu à ce sujet avec la vice-doyenne aux études et l'ancien Directeur du CERI qui ont admis avoir accepté beaucoup de dossiers internationaux cette année, de grande qualité, mais sans mesurer leur impact potentiel.
Le VP CFVU portera à la connaissance du Rectorat et du Ministère la problématique technique liée aux CMI et à leur licence porteuse dans Parcoursup. Au niveau national, tous les établissements subissent le fait que les CMI sont surnuméraires dans les effectifs Parcoursup. Et si cela ne pose pas de difficulté, c'est que probablement les Licences porteuses n'ont pas de problème de capacité d'accueil. Il y a une réelle problématique matérielle en sciences, très spécifique, due à une mauvaise estimation du nombre d'étudiants il y a plusieurs années (il manque des salles de TD et un amphithéâtre).

Le VP CFVU propose donc de réajuster la capacité d'accueil de 115 à 135 places en licence informatique mais il informera le Rectorat et le Ministère des difficultés rencontrées. C'est un argument supplémentaire pour obtenir un grand amphithéâtre à l'UFR STS.

Concernant la Licence LEA, il est demandé un réajustement à la baisse des capacités d'accueil et le VP CFVU soutient fortement cette demande. Il continue à porter le message politique sur cette Licence mais on ne peut pas proposer 280 places pour obtenir des moyens exceptionnels. Il faudrait recruter des enseignants, notamment un enseignant en espagnol dédié aux LEA. Ces moyens ORE peuvent être reciblés sur LEA car il s'agit de moyens complémentaires calculés par rapport à la dérive des étudiants inscrits l'année dernière en L1 qui vont passer en L2 puis en L3. Le VP CFVU demande donc, à l'occasion d'un prochain CAC plénier, que ces moyens soient reciblés ultérieurement vers le département de LEA.

Le VPE est d'accord pour que l'université envoie un message fort au Rectorat tout en permettant d'accueillir tous les étudiants dans de bonnes conditions.

Le VP CFVU indique qu'il n'y a pas de changement notable pour le reste : reconduction des capacités d'accueil de l'an dernier et aucune augmentation de capacité sur les Licences en tension (Droit, AES). De même, en STAPS, 60 places ont été créées sur les 2 dernières années et il convient de ne pas demander d'augmentation de capacité supplémentaire sur cette Licence.

Le Doyen de l'UFR DEG évoque les meilleurs taux de réussite en L1 suite à la mise en place de Parcoursup qui produisent des effets démographiques importants en L2. Il interroge sur le point de savoir s'il y aura des mesures d'accompagnement spécifiques pour les L2 et les L3. Le VP CFVU répond que les moyens ORE accompagnent déjà ce phénomène car ils sont glissés sur les L1, L2 et L3. Donc ils tiennent déjà compte des capacités augmentées sur les différents niveaux. Les moyens ORE qui seront obtenus cette année devront nécessairement être fléchés sur les licences qui ont déjà augmenté leurs capacités d'accueil les années précédentes. L'UFR DEG sera alors tout à fait légitime à demander des postes lors de la future campagne d'emplois.

Le VP CFVU propose de réajuster la capacité d'accueil de 115 à 135 places en Licence informatique et soumet l'ensemble des capacités d'accueil des Licences au vote.

- **Avis de la CFVU : favorable à la majorité (1 voix contre et 1 abstention)**

3.3.3 M1, ou par dérogation en M2

Le tableau est distribué en séance. Il apporte diverses informations pertinentes :
- Les capacités d'accueil en évolution depuis 2018/2019
- Les inscrits administratifs 2018/2019 en M1
- Les inscrits administratifs arrêtés au 7 octobre 2019

Cela permet de constater si les capacités d'accueil votées permettent d'absorber l'ensemble des candidatures en M1. Il y a peu de modifications, sauf en informatique et en Droit.

En Droit, le parcours « Droit notarial » ouvre en 2019/2020 avec la décision du département de Droit d'entrer de plein pied dans une sélection en M1. Dans le parcours « Métiers du Droit », il y aura une sélection concomitante et transitoire en M1 et en M2 (capacité d'accueil fixée à 30 places) à partir de l'année 2020/2021. Par la suite il n'y aura de sélection qu'à compter du M1. En tout état de cause, aucun étudiant ne pourra subir deux fois une sélection.

En informatique, il y a un nouveau parcours en « Intelligence artificielle » qui ouvre donc les ventilations ont été légèrement modifiées, notamment pour le parcours SICOM qui passe de 40 à 25 places et le parcours « Intelligence artificielle » qui est porté à 25 places. La mention de master informatique passe donc globalement de 90 à 100 places.

Le Doyen de l'UFR DEG indique que la capacité à concourir aux concours d'avocat va se réduire. AMU a déjà mis en place la sélection en M1. La synchronisation a été gérée entre les doyens du site et AU s'est alignée sur AMU. Si on avait pris un an de retard sur la sélection, par rapport à AMU, on aurait eu des effectifs en master absolument ingérables. De plus, le master tubulaire pose un problème car de nombreux débouchés de masters s'étaient organisés à l'issue du M1 alors que ces étudiants ont vocation à poursuivre en M2.

Le VP CFVU propose de soumettre au vote, pour avis, ces capacités d'accueil en M1 ou par dérogation en M2 pour l'année 2020/2021.

- **Avis de la CFVU : favorable à l'unanimité**.

3.4 Approbation de la charte de l'évaluation des formations par les étudiants (EFE)

Cette charte, préparée par le vice-président délégué à l'innovation pédagogique, Thierry Spriet absent ce jour, est largement inspirée de ce qui se pratique dans d'autres établissements. Elle a été rédigée suite à une large concertation avec les Doyens, les vice-doyens et les étudiants. Elle pose le cadre de l'évaluation des enseignements de licence et de master, mais aussi des formations dans leur globalité (en intégrant toute la sphère pédagogique qui accompagne la formation). C'est l'ensemble des dispositifs de formation que l'on cherche à évaluer et à améliorer en continu.

La première chose à faire est de mettre en place des outils d'évaluation pour voir si nos formations répondent bien aux besoins des usagers et à notre capacité de les insérer professionnellement. C'est aussi ce qu'évalue le HCERES tous les 4 ans mais il convient de ne pas attendre son évaluation pour savoir ce que l'on doit améliorer. Nous connaissons tous ici le rôle du HCERES et en réalité, ce qui compte vraiment, c'est le dialogue que l'on instaure avec le MESRI (même s'il s'appuie sur les évaluations du HCERES), l'évolution de notre trajectoire et notre stratégie d'établissement. Notre interlocuteur de poids, c'est le MESRI car c'est lui qui détient les financements. En mettant en place un suivi de la qualité des formations, on devrait s'affranchir du HCERES. Cette charte permet aussi d'afficher une maturité en la matière et d'assoir notre crédibilité.

L'évaluation des formations doit se faire en toute transparence et de façon sécurisée car il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'évaluer les équipes pédagogiques ! Les conseils de perfectionnement devront indiquer là où il y a des difficultés. C'est véritablement une aide aux équipes pédagogiques, aux responsables de formations et aux enseignants, avec l'appui de la MAPUI bien entendu pour les aider à apporter des solutions aux problèmes identifiés grâce à ce dispositif d'évaluation.

Le VP CFVU présente les objectifs de la charte (cf. support), les principes de la démarche d'amélioration continue et les différents acteurs concernés. Il est à noter que ces enquêtes alimenteront les rapports d'auto-évaluation des formations demandés par le HCERES.

M. Roth pose la question du niveau de l'évaluation des enseignements : à l'UE ou bien à l'ECUE (élément constitutif de l'unité d'enseignement) avec le nom de l'enseignant ? En effet, si l'anonymat des étudiants est garanti, pourquoi pas également celui de l'enseignant ? Le VP CFVU indique que l'anonymat ne règlerait pas le problème pour tous les enseignants car certains d'entre eux portent seuls l'ensemble d'une UE.

M. Roth indique que les termes « Enseignement » et « Formation » sont parfois utilisés de façon interchangeables, or ce n'est pas la même chose. Ce qui compte, c'est bien l'évaluation de la formation. Il y a une incohérence entre le titre et le contenu de la charte. Le VP CFVU précise que lorsque l'on évalue une formation, c'est tout un périmètre que l'on évalue mais il faut quand même entrer dans le détail. On est bien obligé de partir des UE pour apprécier cette cohérence.

Mme Musseau indique qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail d'une formation pour en apprécier la cohérence générale. Le VP CFVU indique qu'il y aura des questions ouvertes ou des champs libres pour permettre aux étudiants d'ajouter des remarques. Bien sûr, il y aura des remarques désobligeantes mais il appartiendra à la MAPUI de les évacuer. La MAPUI devra traiter les résultats des questionnaires.

Le Doyen de l'UFR DEG précise que ces discussions ont eu lieu au sein du groupe de travail qui a donné lieu à cette première version de la charte qui vise à diffuser une culture de l'évaluation dans l'enseignement supérieur. C'est un phénomène mondial. Il y a aussi une demande des usagers à donner un retour sur leur formation. Ce n'est pas tout à fait nouveau car cela existe déjà dans la charte des enseignements TICE dont seul l'enseignant avait le retour. La MAPUI propose que l'enseignant ne soit pas seul face à ces retours parfois difficiles. C'est assez cohérent avec l'idée d'avoir une mission d'appui à la pédagogie.

C'est vrai que la formulation est compliquée car il y a la crainte d'être évalué, une très faible culture de l'évaluation dans l'enseignement supérieur mais c'est dans le mouvement de la modernisation de l'État, probablement de l'ouverture à la concurrence, ou simplement de l'amélioration du service public rendu aux usagers. C'est cela la véritable finalité.

Le VPE indique que si l'on doit mettre en place une évaluation des ECU, ce qui peut être pertinent, cela doit rester confidentiel de façon à, dans un premier temps, rester limité à l'enseignant puis s'inscrire ensuite dans un rapport plus large comme le fait le HCERES. Mais il est nécessaire de mettre en place des dispositifs pour mettre en lumière des dysfonctionnements qui peuvent exister dans des ECU. Globalement, dans la philosophie, on est passé d'une évaluation avec des notes dans les formations à une évaluation beaucoup plus policée où chacun peut lire entre les lignes et déterminer ce qui le concerne. Il faut voir les aspects positifs de l'évaluation qui permet aussi aux étudiants de souligner les points forts des formations, ce qui doit être maintenu et il y en a beaucoup.

Le VP CFVU souhaite que soit inscrit le principe d'étudier les questionnaires en commun avec la MAPUI. C'est seulement ensuite que le rapport final sera produit, de façon plus anonyme, car il sera public.

Le Doyen de l'UFR STS regrette que ces évaluations ne soient pas encore testées, on ne connait pas encore les retours. Le groupe de travail a permis d'avoir un cadre, matérialisé dans cette charte. Pourquoi ne pas rédiger une charte générique et faire une expérimentation sur une ou deux licences ? Il suffira ensuite d'effectuer les ajustements en fonction des retours d'expérimentation. Le VP CFVU répond que cette charte s'inspire d'autres établissements qui l'ont déjà largement expérimentée. Si elle est votée aujourd'hui, rien n'empêche de la modifier par la suite car ce document est potentiellement évolutif, grâce au comité de pilotage. Il faut juste s'en servir comme un outil d'amélioration globale de nos formations, d'amélioration globale de l'établissement (donc des services communs et des services centraux). La véritable question est la suivante : accepte-t-on de mettre en place un processus qualité au sein de l'établissement ?

Le Doyen de l'UFR STS précise que cette charte va empêcher certaines expérimentations car elle devra être respectée. Il n'y aura pas d'autres idées proposées après son vote. Mais il reste persuadé du bien-fondé de l'évaluation qu'il réclame depuis bien longtemps car elle est absolument nécessaire.

Le VP CFVU regrette que ces discussions n'aient pas été soulevées en groupe de travail préalablement à cette séance.

Le Doyen de l'UFR STS est gêné par le fait qu'on la vote et qu'aucun questionnaire n'ait été construit avec la MAPUI.

Mme Gleize indique qu'il est compliqué de se prononcer sur un texte sans avoir une idée de questionnaire. Le VP CFVU répond que les questionnaires-types seront approuvés en CFVU. Un groupe de travail va construire ces questionnaires.

Le Directeur de l'IUT indique que cela se pratique depuis 10 ans au moins dans un département. Cela a apporté beaucoup car sont évaluées les formations et les UE. Les étudiants comprennent très bien qu'ils ne sont pas là pour détruire quoi que ce soit. Cela fonctionne parfaitement au sein de l'IUT. Les autres composantes auraient pu s'emparer de ces dispositifs.

M. Roth assure que l'idée est de sécuriser l'évaluation et de faire en sorte que cette charte soit acceptée par tous. En effet, sur le principe, l'évaluation ne fait pas débat. En info-com, on dispose des retours des usagers. Mais il y a quelques termes dans la version proposée qui posent question. Et les annexes ne sont pas jointes.
Le VPE précise que l'évaluation répond à une obligation règlementaire. Si tous les enseignants s'étaient emparés de cette problématique, cela ne poserait pas question aujourd'hui. Le document présenté permet d'uniformiser les dispositifs et d'avoir une vision globale, de façon à se libérer et se détacher progressivement du contrôle du HCERES et donc du Ministère. Il note également que l'arrêté licence parle bien d'évaluation des formations et des enseignements, sous la responsabilité du CAC. Le VP CFVU pense qu'il n'est pas opportun d'étendre ce débat aux collègues de la CR.

M. Ranger indique qu'après avoir pris connaissance de la charte, il a cessé de faire des questionnaires car à vouloir les homogénéiser, on finit par les vider de leur sens. Le VP CFVU précise qu'il y a d'une part des questions-types et d'autre part des possibilités d'individualiser le questionnaire par les responsables de formation ou d'enseignement. Finalement le plus délicat, ce sont les questionnaires, non la charte.

M. Barbot fait remplir aux étudiants de licence d'informatique un questionnaire anonyme – en ligne – depuis des années et cela fonctionne très bien. APUI pourra apporter une aide au traitement des données. Il regrette que l'on ne s'appuie pas sur les expériences qui existent déjà.

Le VP CFVU propose de reporter l'approbation de cette charte et des questionnaires-types à la séance du mois de janvier. En attendant, il invite les personnes à se rapprocher de Thierry Spriet pour faire part de leurs remarques. D'un point de vue juridique et contractuel avec l'État, il est indispensable de mettre en place cette évaluation, pour nos usagers, nourrir nos conseils de perfectionnement et améliorer globalement notre offre de formation.
Il faudra un vote unanime pour envoyer un signal très fort aux usagers, aux enseignants et au MESRI.

3.5 Information sur le règlement général des études en licence, master et licence professionnelle 2019-2020 modifié

Le VP CFVU indique qu'il est nécessaire de porter à la connaissance de la CFVU les modifications convenues oralement lors de la dernière séance. Il relève des coquilles supplémentaires (« CRPE » au lieu de « CPER » page 17). Les modifications apportées sont les suivantes :

- paragraphe 10.6 on citait le nombre de crédits ECTS pour valider une UEO/R mais on est en période transitoire donc on doit parler du nombre d'UEO/R plutôt que de crédits ECTS. Mme Musseau indique que ce qui pose souci, c'est la définition de l'UER dans le glossaire car il y a un décalage entre la définition (page 3) et le contenu du texte. Ainsi, dans certains paragraphes, on comprend que l'on parle d'UEO/R qui ne sont que des unités de remédiation. Le VP CFVU indique qu'il ne faut pas les différencier et que l'on ne peut modifier le règlement que dans le délai d'un mois après le début des enseignements, au-delà c'est trop tard. Il faudra donc enrichir le glossaire l'année prochaine.
- Validation des semestres et de l'année en master. Un paragraphe a été barré car inutile et en l'absence de règlement spécifique du master.

3.6 Information sur la répartition prévisionnelle des primes de responsabilités pédagogiques 2019-2020 des UFR

La ventilation est arrêtée au mois de mars quand on est en capacité de disposer des effectifs stabilisés et définitifs des mentions de Licence et Master. Cette ventilation tient compte de la création de nouveaux parcours, du dédoublement de la Licence de STAPS en deux mentions de Licence et du nombre de directeurs d'études mis en place dans chaque composante. Avec ce document prévisionnel les composantes doivent être en mesure de sécuriser le déploiement des responsabilités pédagogiques.

4. Vie étudiante

4.1 Avis sur les propositions de la commission contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) :

La VP VU expose les propositions des CVEC de juin et septembre et précise qu'il n'était pas possible de faire approuver en raison du calendrier des conseils.

Le VP CFVU rappelle les difficultés engendrées par la parution tardive des textes relatifs à la CVEC. La loi sécurise le montant minimal affecté à la CVEC à 41 € / étudiant. Or, la collecte de cette CVEC a été bien meilleure que prévue et on a obtenu une augmentation importante des financements. Un décalage calendaire s'est instauré mais toutefois les fonds non consommés seront intégralement reportés sur le financement de la vie étudiante en 2020.

La VP VU confirme que tout cela est effectivement mentionné dans le PV de la CVEC du mois de septembre.

4.1.1 Séance du 24 juin 2019

M. Roth évoque le projet musique qui devait se tenir dans les laboratoires de théâtre, or il y a des salles de cours au-dessus et il est difficile de travailler dans ces conditions. D'autre part, il serait pertinent de faire travailler de préférence des fournisseurs d'instruments de musique locaux plutôt que Thoman.

Le VP CFVU est parfaitement d'accord mais rappelle qu'il existe des contraintes règlementaires concernant les marchés publics.
Mme Dougados précise que le projet a été élaboré dans l'urgence et que donc les services ont travaillé aussi dans l'urgence. Pour présenter un devis, Thoman a été le plus réactif mais elle est en contact avec d'autres fournisseurs. Concernant le studio de répétition, les salles sont déjà réservées pour le laboratoire ICTT qui a un projet. À ce jour, il n'y a pas de plan B.

- **Avis de la CFVU : favorable à l'unanimité**.

4.1.2 *Séance du 26 septembre 2019*

La VP VU indique que le montant reversé par étudiant passe de 41 € à 59,36 € soit 398 519 € et un reste à répartir encore plus important que prévu. Les circulaires sont parues et un séminaire a eu lieu au niveau national. L'objectif est de permettre aux établissements de reporter ces crédits, d'être dans une démarche pluriannuelle d'utilisation des financements pour pouvoir mettre en place des projets d'envergure et structurants pour les établissements.

Le VP CFVU précise que ce décalage pose problème dans la gestion de la CVEC car il va falloir travailler avec les surplus de l'année précédente. Il est donc difficile de mettre en place une stratégie de vie étudiante avec des financements qui ne sont pas sécurisés.

La VP VU présente les projets reportés lors de la précédente commission (juin) ainsi que les nouveaux projets présentés

en septembre.

Abondement du fonds FSDIE en raison de l'anticipation des projets en l'absence de commission en cette fin d'année compte tenu des élections

Le Directeur de l'IUT interroge au sujet de l'œuvre d'art. Mme Dougados explique qu'il s'agit d'une œuvre commanditée par le réseau des services culture. Elle est conservée par l'association nationale de prévention des addictions. Elle pourra ensuite circuler. Elle ne peut être dupliquée car cette vidéo est inscrite dans une installation plus complexe.

Le Doyen de l'UFR STS demande si derrière le relais handicap, il y a des associations étudiantes associées à ces manifestations ? La VP VU répond que cela dépend des projets car certains sont proposés par les services. Même s'il n'y a pas d'associations étudiantes à proprement parler derrière ces projets, des élus étudiants et des représentants des associations étudiantes sont représentés donc associés aux décisions prises pour développer ou non ces projets.

Dans la politique de la CVEC, l'État avait demandé aux universités d'axer les financements vers le domaine de la santé et cela a été fait avec le relais handicap. L'établissement souhaiterait faire davantage mais n'a pas la main sur le SIUMPPS pour faire un certain nombre de choses.

- **Avis de la CFVU : favorable à l'unanimité**.

La VP VU ajoute que 129 160,62 € ont servi à financer des projets, il reste donc 128 440,39 € non utilisés en 2018/2019. Ce montant est donc reporté sur l'année 2019/2020. Sachant que 41 € / étudiant seront perçus par l'établissement, cela permet d'envisager un budget CVEC compris entre 350 et 400 K€ pour l'année prochaine.

4.2 Approbation des propositions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 2 octobre 2019 :

4.2.1 Aides individuelles

La VP VU présente les six dossiers (3260 €). Le VP CFVU accueille très favorablement la demande d'aide supplémentaire à la mobilité externe d'un étudiant car il y a souvent un recul au dernier moment, souvent pour des raisons financières (les abandons au départ sont trop importants et peuvent mettre en péril les financements ERASMUS de l'établissement).

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité**.

4.2.2 Aides aux associations

Le VPE indique que les associations ont déposé des demandes de subvention à hauteur de 25 808,75 € dont 19 751,92 € ont reçu un avis favorable puis il présente les différents dossiers.

M. Roth précise qu'il n'y a pas de dépendance entre le projet pédagogique et le projet associatif « Nuit des idées » porté par l'association « Tube à idées » qui va être financé car le projet pédagogique existerait effectivement en l'absence de subvention du FSDIE. Le projet associatif n'est pas dépendant du financement du département. Le travail du Tubes à Idées sur la contribution, y compris sur les aspects formation, au projet de robotique, c'est la vie de l'association. La VP VU précise que c'était indiqué dans le budget pour une question de coût de revient moins élevé pour l'achat de 25 billets par rapport à 15 billets.

Le VPE poursuit la présentation des dossiers. Il souhaite également évoquer un autre dossier d'InterAsso qui a été présenté à hauteur de 4 840 € concernant le dernier Gala qui s'est déroulé au Parc des expositions. Cette demande fait suite à des dépenses imprévues auxquelles l'association a dû faire face. La commission s'est positionnée favorablement et le vote a été acquis à une seule voix près. Mais il apparait que l'un des membres de la commission porteur du projet et président d'Inter'asso n'était pas réinscrit et n'avait donc plus la qualité d'étudiant pour siéger. Donc la commission ne s'est pas positionnée favorablement si on tient compte de ce paramètre. Il est à noter également que le dossier a été présenté a posteriori et que le FSDIE n'a pas pour vocation de venir en aide pour combler des dettes suite aux évènements réalisés. Il faut faire attention à l'utilisation des deniers publics dont on nous demande des comptes.

Le VP CFVU estime que le VPE dérape dans ses propos. En effet, si l'un des membres n'avait plus la qualité pour siéger, alors cela signifie que toutes les décisions prises, tant sur les aides individuelles que sur les aides aux associations, sont invalides. De plus, il est souvent arrivé ces dernières années que des étudiants se réinscrivent tardivement, courant novembre. Cela n'a jamais posé de souci jusqu'à présent. Il ajoute qu'il n'est pas question de faire ici des règlements de compte politiques qui ne concernent qu'Inter'asso. D'autre part, le VP CFVU indique que le VPE remet en cause les propositions faites par la VP VU. Il précise que notre unique souci est de rassurer les associations qui se retrouvent dans le besoin et de sécuriser la vie étudiante de l'établissement. Inter'asso est une association très importante pour l'établissement et il convient de la soutenir. Lorsque l'on aura une vision plus claire de la situation, de prochaines commissions FSDIE, CVEC et CFVU se prononceront sur le financement de ce projet passé.

La VP VU ajoute que ce dossier a été instruit par le VPE et c'est seulement à partir de là qu'il a été étudié en commission FSDIE. Il y a des circonstances exceptionnelles qui entourent ce dossier (première organisation hors les murs). Le contexte était complexe, avec un renouvellement du bureau de l'association au mois de février, peu de temps pour porter ce projet, des manquements certes mais l'évènement s'est bien passé et des difficultés budgétaires. Il n'est pas question de laisser cette association, comme toute autre, dans la difficulté.

La commission FSDIE avait émis un avis favorable sous condition. La VP VU a rédigé elle-même un texte demandant que les pièces justificatives soient envoyées pour avoir une analyse complète du dossier. Cette analyse n'a pas permis une conclusion positive. Une seconde analyse a été demandée au DGS et le VPE a reçu un courriel signalant que ce dossier n'est donc pas présenté en CFVU aujourd'hui. Ces points ont été réglés et entérinés en amont de cette séance. Ils ne méritent donc pas d'être évoqués ici.

Le VP CFVU met fin à la discussion et porte à l'approbation des conseillers les aides aux associations.

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité**.

4.3 Approbation des modifications apportées à la charte des associations à compter de l'année universitaire 2019-2020

Ces modifications découlent des modifications apportées aux statuts de l'établissement telles que votées en conseil d'administration le 21 mai 2019.

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité**.

5. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Le VP CFVU remercie chaleureusement les conseillers pour le travail accompli au cours de ce mandat.

Le Vice-Président de la CFVU,

Ange POLIDORI

Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP

AVIGNON UNIVERSITÉ
74, rue
Louis Pasteur
84029 AVIGNON
CEDEX 1